

## Promouvoir le développement durable

---

L'évolution du monde s'accompagne d'une dégradation de l'environnement social, humain et physique et d'une détérioration des ressources de la planète. Comprendre la relation qu'entretiennent les hommes avec la planète, prendre conscience de l'environnement, de sa gestion, de sa préservation, de l'épuisement des ressources, préserver notre patrimoine commun en prônant des modes de production et de consommation moins dispendieux, acquérir de nouvelles attitudes vis-à-vis de l'environnement, faire naître une éthique de la responsabilité pour une plus grande qualité d'être, promouvoir un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures sont autant d'enjeux pour l'éducation au développement durable.

Le concept de développement durable, réaffirmé lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992, peut être défini de ce fait comme un projet global qui vise aussi à renforcer la démocratie en favorisant la participation des citoyens aux prises de décisions et à réduire les inégalités dans le monde. Pour être clairement perçu, ce concept doit s'appuyer sur la compréhension des interactions entre systèmes écologiques, économiques et politiques, et entre environnement et développement. Extrait de la note Instructions pédagogiques du HCCL, 2003.

**L'Éducation au développement durable** est une éducation qui vise à promouvoir des concepts et des pratiques auprès de l'opinion publique en vue de parvenir à concilier et rendre compatibles le bien-être social, le respect de l'environnement et le développement économique.

L'éducation au développement durable vise à forger l'esprit critique de chacun en montrant qu'un autre développement, d'autres choix de société sont possibles, en opposition à un développement basé sur le productivisme et le consumérisme, privilégiant la libéralisation sans limites du marché...

Elle vise à rendre chacun responsable et solidaire dans ses comportements au quotidien pour préserver l'environnement et agir pour la réduction des inégalités (...)

**L'éducation au développement durable** repose sur une approche pédagogique destinée à prendre conscience des interdépendances à l'échelle locale, nationale et internationale, entre les dimensions environnementales, économiques, sociales et culturelles. Campagne « Demain Le Monde...Le développement durable »

## DÉFINIR ET COMPRENDRE LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Extraits de La Lettre n° 1 de la campagne « Demain Le Monde ...Le développement durable »

### Le "développement", un concept à préciser

Depuis les années 1990 et le Rapport du P.N.U.D.(Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport sur le Développement humain, 1990), **le développement a été désigné comme humain**, dépassant ainsi la simple référence à un développement économique (croissance) tel qu'on l'entendait auparavant. Le niveau de développement humain est calculé selon un indice, l'I.D.H. (Indice de Développement Humain), qui se compose des indicateurs suivants :

- Espérance de vie
- Taux d'alphabétisation
- Taux brut de scolarisation
- P.I.B. (Produit Intérieur Brut) réel par habitant

Le développement humain que l'on défend depuis lors a pour objectif le bien-être matériel, social et culturel, des individus et des sociétés. Chacun a le droit à un minimum vital au niveau de ses droits humains tels que la liberté, la nourriture, l'habillement, le logement, l'énergie, la santé, l'éducation, la culture... Le développement a pour objectif, d'abord, d'atteindre ce minimum vital puis de l'accroître.

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, le développement mondial d'un point de vue global s'est progressivement et considérablement accéléré. On constate d'abord un accroissement de la population mondiale : de 2,5 milliards d'habitants en 1950, nous sommes passés en 2000 à plus de 6 milliards d'individus pour atteindre en 2050 le chiffre de 8,9 milliards (prévision maximale). On constate aussi un accroissement global des richesses matérielles produites et consommées par les sociétés humaines : selon le P.N.U.E., le revenu moyen mondial par habitant a désormais dépassé 5000 \$ par an soit 2,6 fois plus qu'en 1950 ( ce chiffre est une moyenne qui par définition cache des déséquilibres)( Sources du Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

Mais parallèlement à ce constat, **le modèle de développement qui domine le monde a de nombreuses limites**, dont il faut prendre la mesure :

- **Ce développement est très déséquilibré** à l'intérieur des groupes humains et entre les groupes : les inégalités augmentent entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres (l'écart entre les P.I.B. a doublé en vingt ans) et entre les riches et les pauvres au sein d'un même pays. Ainsi, 20% de la population mondiale la plus riche consomment 87% des richesses mondiales alors que plus de 1,3 milliards de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour (Sources : Orcades et PNUE).

- **Ce développement se fait de plus en plus au détriment des ressources naturelles renouvelables du monde**, que sont : l'atmosphère, l'eau, le sol, la vie animale et végétale. Ces ressources, maltraitées, exploitées trop vite, se polluent, s'appauvrissent, s'épuisent. Les pays du Nord sont responsables de 90% des déchets toxiques et radioactifs et leurs habitants utilisent en moyenne 180 litres d'eau par jour et jusqu'à 400 litres dans certaines villes nord-américaines. En comparaison, la consommation dans beaucoup de villes africaines demeure inférieure à 30 litres / jour (Sources : Centre d'information sur l'eau).
- **Ce développement se fait aussi sur la base d'une exploitation accélérée des ressources non renouvelables** (pétrole, gaz, charbon, minerais...) : les générations futures hériteront d'un monde appauvri.
- **La diversité culturelle s'appauvrit**, au profit d'un mode de vie occidentalisé qui tend à uniformiser le monde ; il y a, de ce fait, perte définitive de nombreux savoirs humains (en particulier ceux concernant les relations entre milieux et sociétés).
- **La participation de chacun**, aux choix de développement faits localement et mondialement, n'est pas encore suffisante : alors que la démocratie formelle existe dans certains pays sans être pour autant «participative», elle est inexistante dans d'autres. Ainsi, on peut considérer que nous évoluons dans le cadre d'un processus de développement non renouvelable, non durable, source de conflits locaux et mondiaux, actuels et à venir.

## Vers le concept et la mise en oeuvre du développement durable

---

En réponse à ces constats, l'objectif du développement durable, élaboré au cours des années 1980 (réflexion née au Sommet de Stockholm en 1972, le terme de Développement Durable naît en 1987 avec la rapport Brundtland), est *«de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité pour les générations futures de satisfaire les leurs»*.

(Sources : BRUNDTLAND Gro Harmel, Notre avenir à tous, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988, p.51. 6).

Il s'agit de viser *«une double solidarité : horizontale, à l'égard des plus démunis du moment, et verticale, entre les générations»* (MARECHAL, Alternatives Economiques, n°191, avril 2001, p.80.).

Dans cette optique, on fait reposer le développement durable sur 4 piliers majeurs :

- **le social**
- **l'économie**
- **l'environnement**
- **la démocratie participative**

Ces quatre piliers doivent être en interaction constante : Développement social et économique, Environnement et Citoyenneté doivent être considérés comme indissociables, à toutes les échelles de l'organisation des sociétés humaines et des milieux qui sont les leurs; le développement durable est affaire locale, nationale, internationale ; il ne se réalisera que si l'on mène de front les combats et les solidarités : pour la gestion durable des ressources, pour la disparition des déséquilibres sociaux et économiques, pour la démocratie.

◆ **Les facteurs sociaux** du développement durable sont l'accès à l'éducation, l'habitat, l'alimentation, les soins... afin de :

- satisfaire les besoins essentiels des populations ;
- combattre l'exclusion sous toutes ses formes (sociale, professionnelle...) ;
- soutenir l'égalité des cultures et permettre le dialogue interculturel ;
- stabiliser la croissance démographique et mieux gérer la croissance urbaine.

◆ Sur le **plan économique**, le développement durable dépend en particulier :

- d'un développement économique respectueux des milieux naturels dont proviennent les ressources de base ;
- d'un changement profond dans les relations économiques internationales afin de promouvoir un commerce équitable ;
- d'une réforme des institutions financières internationales ;
- de l'annulation de la dette des pays pauvres et d'une augmentation des investissements afin qu'ils ne soient plus contraints à opter pour des profits à court terme en contradiction avec leur développement durable et celui de la planète.

◆ Sur le **plan environnemental**, atteindre l'objectif d'un développement durable, c'est savoir respecter les principales conditions suivantes :

- l'utilisation, la gestion durables des ressources naturelles (air, eau, sol, vie) et des savoirs humains ;
- le maintien d'un certain nombre de grands équilibres naturels (climat, diversité biologique, océans, forêts...) ;
- l'économie des ressources non renouvelables (pétrole, gaz, charbon, minerais...).

L'ensemble de ces conditions ne seront atteintes qu'avec la participation de chacun. Le développement durable exige la **démocratie** et la **participation** effective à cette démocratie (citoyenneté).

## **De Stockholm à Johannesburg, vingt ans d'initiatives internationales sur l'environnement**

---

Extrait de La Lettre de Solidarité Laïque Numéro spécial, avril 2003 « Développement durable et énergie »

**1972 :** **Conférence de Stockholm** sur l'environnement humain, introduction de la réflexion sur l'éco-développement

**1973 :** **Création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)**

**1984 :** Installation de la commission mondiale indépendante chargée d'étudier la relation entre environnement et développement et de faire des propositions ad hoc.

- 1987 :** Publication du rapport Brundtland du nom de la Présidente de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, première définition du développement durable.
- 1989 :** Déclaration de La Haye sur l'environnement. 24 états s'engagent sur la protection de l'atmosphère.
- 1990 :** Création d'un fonds pour l'environnement mondial pour aider les pays les moins favorisés.
- 1992 :** Sommet de la Terre de Rio. Rédaction d'une déclaration de principes, signature de plusieurs conventions internationales sur la biodiversité, la déforestation, le climat, adoption de l'**agenda 21** pour mettre en œuvre le développement durable autour de trois priorités : protection de l'environnement, efficacité économique, équité sociale.
- 1994 :** - Charte d'Aalborg signée par 80 collectivités européennes qui s'engagent à appliquer l'agenda 21  
- Sommet sur la prévention des catastrophes naturelles à Yokohama
- 1996 :** Conférence Habitat II à Istanbul. Lien entre surpopulation, urbanisation et développement durable.
- 1997 :** Conférence sur les changements climatiques à Kyoto. Signature du protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre.
- 2002 :** Sommet de la Terre à Johannesburg

## Pour aller plus loin : le développement durable

---

Les outils pédagogiques proposés par la Campagne d'Education au Développement et à la Solidarité Internationale « Demain Le Monde ... Le Développement Durable », coordonnée par Solidarité Laïque.

A destination des publics scolaires.

- [www.globenet.org/demain-le-monde/](http://www.globenet.org/demain-le-monde/) bon de commande en ligne.

- [www.ritimo.org/durable.htm](http://www.ritimo.org/durable.htm) sélection de sites sur le développement durable.

- [www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action0.htm](http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action0.htm)

AGENDA 21 en français, table des matières.

- [www.comité21.org](http://www.comité21.org)

Comité français pour l'environnement et le développement durable.